

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Assemblée Plénière du 12 avril 2013

Rapport N° : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens (Var)

Intervention de Christian DESPLATS au nom du groupe Europe-Ecologie/Les Verts/Partit Occitan.

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Bien entendu notre groupe votera ce rapport.

Comment s'opposer en effet à un dispositif qui a pour objectif la protection des biens et des personnes ?

Mais au nom de notre groupe, je voudrais faire trois remarques :

- Comment se fait-il qu'il ait fallu attendre près de trois ans après les dramatiques inondations de juin 2010 pour engager un tel dispositif, qui n'est annoncé que « d'intention »? Cela révèle un vrai problème de gouvernance pour la gestion de l'ensemble du bassin versant du fleuve Argens où la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage clairement identifiée et responsable s'avère plus que jamais nécessaire. De ce point de vue, Il serait grand temps de prendre en compte les propositions de récent rapport sénatorial de Louis Nègre (Alpes-Martimes) et Pierre-Yves Collombat (Var) qui préconise de généraliser de manière obligatoire la mise en place d'Etablissement Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sur les grands bassins versants, d'Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) pour la maîtrise d'ouvrage locale, et de leur attribuer des ressources pérennes. Cette proposition est en discussion dans le cadre des prochaines lois de décentralisation. Elle requiert le soutien de l'ensemble des parlementaires de notre région.

- Ce programme est annoncé « d'intention » seulement, et comporte nombre d'études, de publications, de diagnostics, comme par exemple de l'état actuel des enjeux et de la vulnérabilité du bassin versant, ou de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme... Il serait temps ! Car sur le terrain, la population, les agriculteurs, les associations attendent des mesures immédiates et des actions concrètes. Il n'est pas sûr que ce programme soit de nature à les rassurer... !

- On peut s'étonner enfin que ni la commune de Draguignan, ni la Communauté d'Agglomération de la Dracénie n'apparaissent parmi les nombreux signataires de cette convention. Il est vrai que le maire de Draguignan s'était particulièrement distingué en 2005 en manifestant contre le Plan de Prévention des Risques Inondations qui réduisait la constructibilité des zones inondables sur sa commune, et en février 2010 – quatre mois avant les inondations !- en refusant de participer au contrat de rivière de la Nartuby, estimant qu'il avait d'autres priorités financières que la lutte contre les inondations. On peut regretter aussi l'absence dans ce contrat des communes et agglomérations situées en aval, telles que Fréjus et Roquebrune notamment. D'où la nécessité de rendre obligatoire

l'adhésion de l'ensemble des collectivités du bassin versant de l'Argens à un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, comme je l'évoquais à l'instant.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons sans enthousiasme cette délibération, ne serait-ce que pour qu'on ne puisse pas nous reprocher de mettre en péril la sécurité de nos concitoyens.

Mais vous l'aurez compris aussi, nous pensons que l'importance et la gravité de la situation aurait mérité un programme volontariste et ambitieux que ces demi-mesures proposées sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Var.

Je vous remercie de votre attention.